

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Achat de 13 hectares pour la protection foncière dans la Calanque de Sormiou à Marseille - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Délégation de Rivages PACA - Aide exceptionnelle à l'investissement 2020 - aide complémentaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Délégation Provence Alpes-Côte d'Azur, sur une dépense subventionnable globale de 1 023 000 € une aide financière exceptionnelle complémentaire de 46 500 € conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser le 15ème vice-président du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames VASSAL, CHABAUD et Messieurs REAULT, GENZANA et PERRIN ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées